

Les Picards à 18 mn des équipements et services

Avec 191 équipements pour 10 000 habitants, la Picardie est, en moyenne, plutôt moins bien dotée que la métropole (254).

Néanmoins, un Picard n'est jamais réellement éloigné d'un commerce ou service, il y accède en moyenne en 18 minutes.

Les déplacements domicile-travail, qui concernent plus de 520 000 actifs picards, étoffent l'offre d'accès aux équipements et estompent l'éloignement de certaines communes rurales. Il est alors possible de rattacher chaque commune à un pôle de services situé sur le lieu de domicile, de travail, ou sur le trajet entre ces deux points. Ces trajets dessinent 28 bassins d'accessibilité aux services dont la ville-centre se situe en Picardie.

La correspondance plus ou moins marquée de la cartographie des bassins d'accessibilité à celle des pays pourrait être une base de réflexion opérationnelle en termes d'aménagement du territoire.

Marie-Christine SINOQUET
Insee Picardie

L'accessibilité aux commerces et aux services constitue un aspect essentiel de la vie quotidienne des habitants d'un territoire. Tous les citoyens souhaitent en effet avoir accès à un ensemble de services à proximité de leur lieu d'habitation. L'insuffisance d'équipements peut donc entraîner une évacuation des populations les plus mobiles ou provoquer un enclavement des populations précaires. À l'inverse, la facilité d'accès aux équipements améliore la qualité de vie des populations présentes et augmente l'attractivité du territoire pour celles désireuses de s'y installer.

► Des communes moins bien équipées qu'en moyenne, mais mieux desservies

Avec une densité de 98 habitants au km² et plus de sept communes sur dix dont la population est inférieure à 500 habitants, la Picardie est une région rurale. En conséquence, en termes d'équipements par habitant, elle est moins bien dotée qu'en moyenne en métropole ou en province. On compte en effet 191 équipements pour 10 000 habitants en Picardie, soit une soixantaine de moins qu'au niveau national. Cet écart est particulièrement important en milieu rural et dans le domaine des services aux particuliers. On remarque que la ruralité de la région n'empêche pas une densité d'équipements d'enseignement égale à la moyenne nationale.

Cependant, la dispersion des équipements sur le territoire, le maillage de villes petites et moyennes, l'absence de relief (plaines et plateaux), la bonne desserte routière et autoroutière font que les Picards ne sont jamais très éloignés des commerces et services. Il faut en effet, en moyenne, 18 mn pour accéder à un équipement en Picardie contre 20 mn dans la métropole.

► Trois gammes d'équipements en fonction de leur fréquence d'implantation

Au-delà de la nature des activités exercées par ces différents équipements, leur fréquence d'implantation traduit une organisation hiérarchisée des territoires en termes de

Densité pour 10 000 habitants par domaine pour les 87 équipements retenus

Domaine	Picardie				Écart Picardie-Métropole			
	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble
Ensemble	228	155	195	191	-39	-39	-83	-63
dont :								
services aux particuliers	103	90	102	97	-26	-25	-55	-33
commerces	49	22	34	35	-4	-4	-15	-12
enseignement	11	8	9	9	3	-1	-1	0
santé et action sociale	61	31	48	46	-10	-9	-11	-16

Source : Insee, BPE 2008

services à la population. C'est pourquoi les commerces et services, publics ou privés, sont répartis en trois gammes. La gamme de proximité réunit les plus courants, tels que l'école élémentaire, la boulangerie ou le médecin généraliste. La gamme intermédiaire regroupe des équipements moins fréquents, comme le collège, le supermarché ou le laboratoire d'analyses médicales. La gamme supérieure est plutôt l'apanage des pôles urbains où l'on trouve par exemple l'hôpital, le lycée ou l'hypermarché.

Le retard de la Picardie en termes d'équipements par rapport à la métropole et même la province est valable quelle que soit la gamme observée. Il s'explique tout d'abord par la taille relativement faible des communes, et le nombre élevé de petites communes. Le niveau attendu d'équipements compte tenu de la population des communes, permet de "gommer cet effet taille". Il apparaît alors que le déficit d'équipements en défaveur de la Picardie subsiste, indépendamment de cet effet, pour les trois gammes, de proximité, intermédiaire et supérieure.

En ce qui concerne les temps d'accès par contre, le gain noté pour la Picardie par rapport à la métropole se concentre sur l'espace rural pour les gammes supérieure et intermédiaire : les habitants des communes rurales de la région ont plus facilement accès aux services et équipements urbains, que ceux des régions comportant de grandes métropoles.

► 305 pôles de services en Picardie

Pour chacune des trois gammes définies, des pôles de services peuvent être identifiés selon un critère de nombre d'équipements minimal dans la gamme. Comme les équipements les moins fréquents s'implantent dans les communes les plus peuplées qui disposent aussi des

Niveau d'équipement moyen des communes de la zone				
	Métropole	Province	Picardie	Picardie théorique
De proximité (sur 24)	7,8	7,6	5,0	6,0
Intermédiaire (sur 27)	2,7	2,6	1,4	1,9
Supérieur (sur 36)	1,1	0,9	0,5	0,9
Ensemble (sur 87)	11,6	11,0	6,9	8,8

Source : Insee, BPE 2008, recensements de la population 2006, exploitation principale

Note de lecture : en moyenne, une commune picarde dispose de 6,9 équipements (contre 11,6 en France et 11 en province) ; si le nombre d'équipements était en adéquation avec la population de la commune, la Picardie serait dotée de 8,8 équipements.

équipements courants, on observe un emboîtement des pôles : un pôle de services de la gamme intermédiaire est aussi pôle de services de la gamme de proximité et un pôle de services de la gamme supérieure est aussi pôle de services de la gamme intermédiaire.

On dénombre en Picardie 305 pôles de services qui se répartissent en 225 pôles de proximité, 58 pôles intermédiaires et 22 pôles supérieurs. La faible taille des communes picardes fait que seulement 13 % d'entre elles sont pôles de services, alors qu'en France près d'une commune sur quatre l'est. Les plus petits pôles de proximité ont au moins 500 habitants, comme la commune d'Acheux-en-Amiénois. Or, dans la région, sept communes sur 10 ont moins de 500 habitants. De la même manière, les pôles de services de la gamme intermédiaire comportent au moins 1 000 habitants (Oisemont par exemple). Ceux de la gamme supérieure enfin ont au moins 5 000 habitants : Montdidier est le plus petit d'entre eux.

La majorité des pôles picards se situent dans le département de l'Oise mais aussi le long des principaux axes de communication. L'Oise, département plus urbain, à proximité de la région parisienne, possède un nombre important de grandes villes et l'effet taille de communes entraîne donc un nombre plus important de communes considérées pôles de services.

Deux pôles supérieurs sur trois se situent dans les pôles urbains, la moitié des pôles intermédiaires en milieu rural. Plus de la moitié des pôles de proximité sont localisés dans l'espace périurbain. Quelle que soit la gamme retenue, plus la population augmente, plus la probabilité d'être pôle est forte mais l'infrastructure routière ou l'appartenance à une aire urbaine sont aussi des facteurs d'implantation des équipements.

Ces 305 pôles permettent de desservir sur place 65 % de la population picarde contre environ 85 % en France ; 670 000 Picards sont ainsi amenés à se déplacer en dehors de leur commune pour se rendre dans un pôle de services.

Durée moyenne d'accessibilité par gamme

Gamme	Unité : en minutes			
	Picardie			Ensemble
	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	
Gamme de proximité	3	6	7	6
Gamme intermédiaire	9	14	13	13
Gamme supérieure	17	27	34	29
Ensemble de ces gammes	11	17	20	18

Gamme	Écart Picardie-Métropole			
	Espace urbain	Espace périurbain	Espace rural	Ensemble
Gamme de proximité	1	0	-1	0
Gamme intermédiaire	2	0	-4	-2
Gamme supérieure	1	-1	-8	-4
Ensemble de ces gammes	1	0	-5	-2

Source : Insee, BPE 2008 - Heures pleines, domicile-travail, sans pondération

Note de lecture : il faut en moyenne deux minutes de plus à un Français qu'à un Picard pour accéder à un commerce ou un service.

Répartition des pôles de services par gamme selon le département

Unité : nombre, %						
	Pôles de services				Nombre de communes	Part de communes pôles
	de proximité	intermédiaires	supérieurs	ensemble		
Aisne	67	14	6	87	816	11
Oise	97	22	10	129	693	19
Somme	61	22	6	89	782	11
Picardie	225	58	22	305	2 291	13

Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2008, recensements de la population

IPA n°53 janvier 2011

► Un niveau d'équipement très varié parmi les 22 pôles de la gamme supérieure

Si les pôles de services de la gamme supérieure semblent spécifiques à l'espace urbain, les 22 pôles picards de cette gamme ne correspondent pas aux 22 villes de plus de 10 000 habitants et n'offrent pas tous la même gamme de services.

Dans l'Aisne, on dénombre 6 pôles : Saint-Quentin, Soissons, Laon, Château-Thierry, Chauny et Hirson qui ont ou avaient encore récemment au moins 10 000 habitants. Ces six pôles couvrent approximativement leur propre zone d'emploi ou leur propre pays.

Seul le pôle de Saint-Quentin possède les 36 équipements de la gamme supérieure. À l'opposé, Hirson dispose juste des 18 équipements nécessaires pour être considéré pôle de services de la gamme supérieure. Des spécialistes de santé sont absents de l'offre de ce pôle, de même que, par exemple, un magasin de vente de produits surgelés.

Les deux autres villes de plus de 10 000 habitants, Tergnier et Villers-Cotterêts ne sont pas pôles de services de la gamme supérieure. Tergnier, situé à quelques kilomètres de Chauny, possède 15 équipements de la gamme supérieure et complète, par certains d'entre eux (produits surgelés, gastro-entérologue par exemple), l'offre de Chauny. À l'inverse, c'est à Chauny que sont implantés les lycées d'enseignement professionnel, le cinéma ou l'hypermarché, absents de l'offre de Tergnier. Villers-Cotterêts vient de passer le seuil des 10 000 habitants et ne possède que 7 équipements de la gamme supérieure. L'arrivée des équipements et services se fait toujours en décalage par rapport à l'arrivée de la population. On peut noter, par

exemple, l'absence d'hypermarché, d'un magasin de vente de produits surgelés et de spécialistes de la santé mais la présence d'un lycée d'enseignement général ou d'un cinéma.

Dans l'Oise, 10 pôles correspondant à des villes de plus de 10 000 habitants se répartissent sur l'ensemble du département : Beauvais, Compiègne, Creil, Senlis, Noyon, Méru, Crépy-en-Valois, Pont-Sainte-Maxence, Chantilly et Clermont, qui vient d'atteindre ce seuil de population.

Il manque donc Montataire et Nogent-sur-Oise qui doivent rivaliser avec la proximité de Creil.

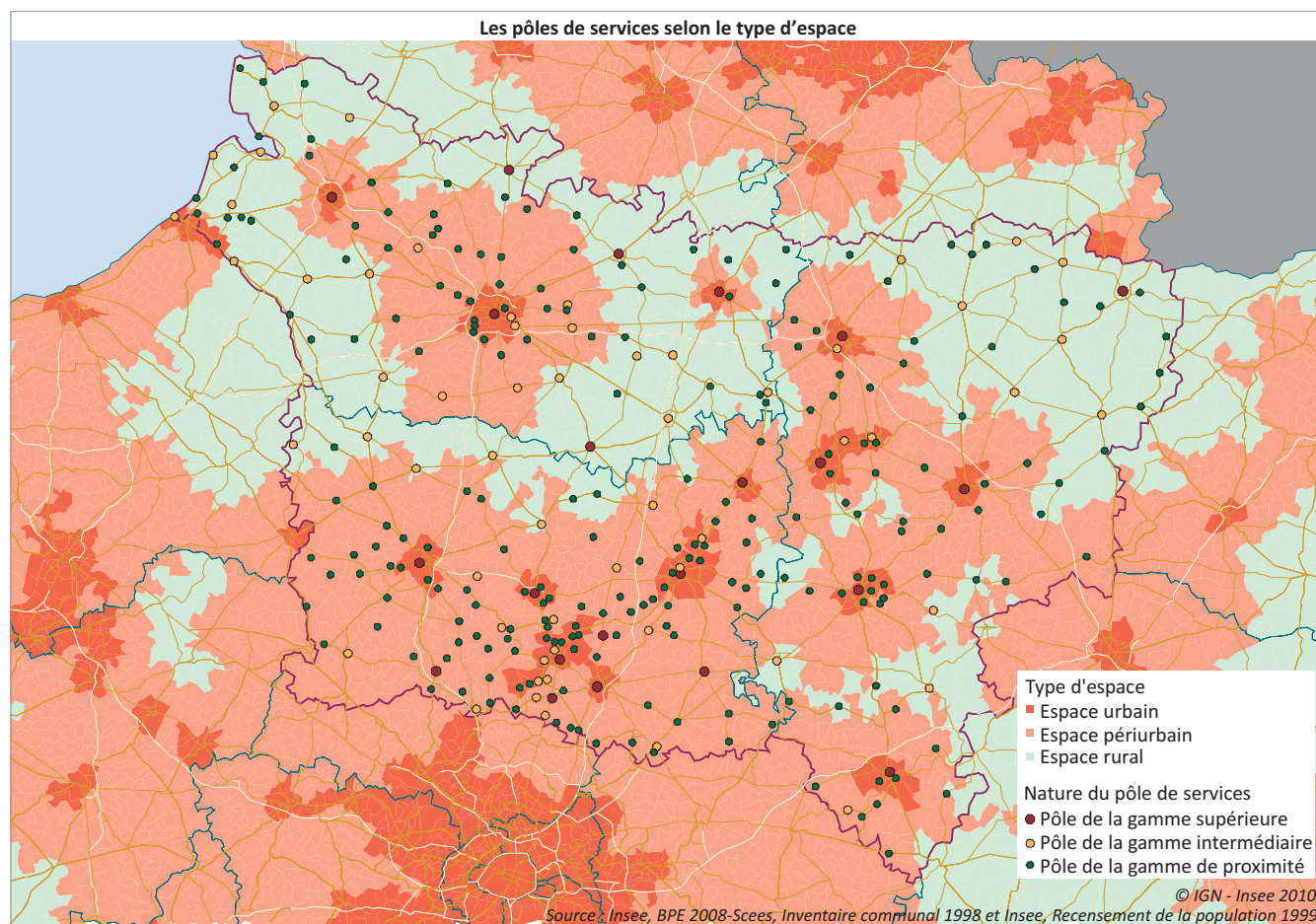
Seul Beauvais s'approche des 36 équipements de la gamme supérieure. Les pôles de Pont-Sainte-Maxence, Méru, Clermont, voire Chantilly, sont au contraire proches de la limite inférieure fixée à 18.

La couverture territoriale des pôles isariens est plus diffuse et correspond moins aux zonages administratifs ou d'études les plus couramment utilisés. De toute évidence, le desserrement francilien complexifie la fonction des pôles de l'Oise.

Dans la Somme, les 3 villes de plus de 10 000 habitants (Amiens, Abbeville, et Albert) sont pôles de la gamme supérieure. Il faut ajouter les deux sous-préfectures (Péronne et Montdidier) de même que la commune de Doullens avec son passé d'ancienne sous-préfecture.

Seule Amiens possède la totalité des 36 équipements de la gamme. La situation est plus délicate pour Péronne, Doullens et surtout Montdidier, qui disposent tout juste des 18 équipements nécessaires.

Ces 22 pôles concernent 560 000 habitants, soit moins de 30 % de la population picarde.



► Un espace structuré autour de 28 bassins d'accessibilité à la gamme supérieure

Les pôles de services rayonnent sur les communes alentour non équipées et constituent de ce fait des zones d'attractivité. Plusieurs hypothèses peuvent être émises à cet égard puisqu'on ne connaît pas avec précision la fréquentation des différents pôles par les habitants.

Classiquement, on suppose que les habitants s'équipent dans la commune la plus proche de leur domicile. Cependant, on ne peut ignorer les trajets entre le lieu de domicile et le lieu de travail. En effet, en 2006, près de 520 000 actifs picards ayant un emploi ne travaillent pas dans la commune où ils résident. Si un équipement ou un service est absent de leur commune, ils peuvent donc le trouver sur leur lieu de travail où le long de leur trajet, dont la distance moyenne est d'ailleurs l'une des plus importantes des régions françaises. Un Picard fait effectivement en moyenne 18 kilomètres pour se rendre sur son lieu de travail, soit 6 kilomètres de plus qu'un Français.

On peut ainsi rattacher toutes les communes à un pôle de services, situé sur le lieu de domicile, sur le lieu de travail ou sur le trajet entre ces deux points et définir en conséquence des bassins d'accessibilité aux services. Vingt-huit bassins dont la ville-centre se situe en Picardie se dessinent alors, qui regroupent 2 163 communes et 1 800 000 habitants.

Vingt-deux d'entre eux s'organisent autour des vingt-deux pôles de services de la gamme supérieure auxquels il faut ajouter six bassins polarisés par des pôles de services de la gamme intermédiaire : Roye, Ham et Poix-de-Picardie dans la Somme ; Guise, Vervins et Tergnier dans l'Aisne.

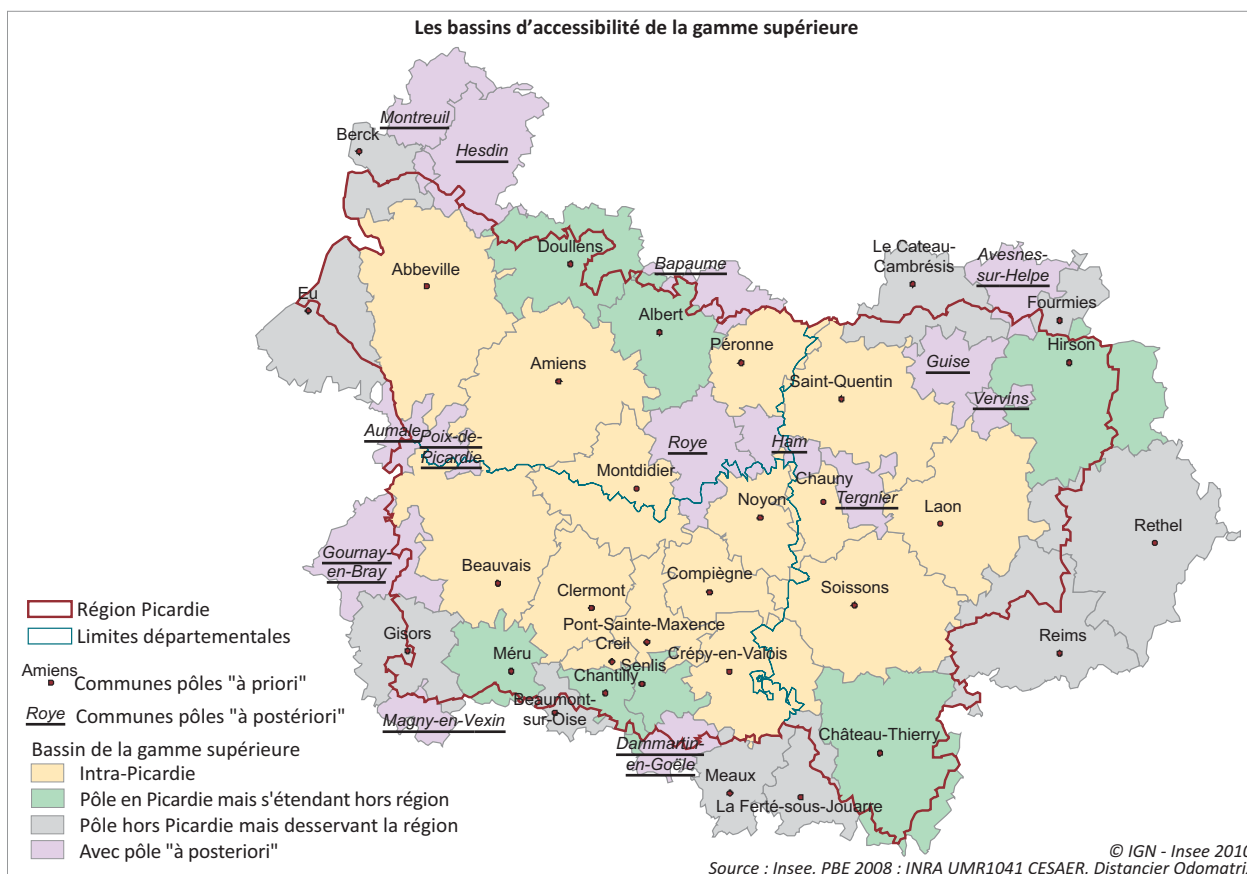
Il est à noter que, dans l'Oise, aucun bassin ne se forme autour d'une commune qui ne serait pas pôle de services de

la gamme supérieure. La périurbanisation plus importante dans ce département que dans les deux autres départements picards et le desserrement francilien en sont les principales causes. La présence de grandes villes entraîne une multiplication des pôles et donc une desserte nettement suffisante.

En nombre d'habitants, le bassin d'Amiens est le plus important avec près de 250 000 personnes pour 165 communes. La capitale régionale rivalise avec sa consœur champardennaise (272 000 pour 127). En termes de communes, le bassin d'Abbeville est le plus grand avec 175 communes. Abbeville compte à peine 25 000 habitants contre les 135 000 habitants d'Amiens ; cependant la capitale de la Picardie maritime rayonne sur une plus grande surface.

À l'opposé, Poix-de-Picardie ne regroupe que 5 500 personnes pour 19 communes et Vervins 6 000 personnes pour 15 communes. Tous les autres bassins ont au moins 15 000 habitants. Creil, le plus petit en nombre de communes (14), regroupe, grâce à sa forte densité de près de 800 habitants/km², environ 90 000 personnes. À l'inverse, le bassin de Poix-de-Picardie, très rural, présente une densité de seulement 40 habitants/km².

Certaines communes picardes sont attirées par des bassins situés en dehors de la région et à l'inverse, des communes situées en dehors de la région sont attirées par des bassins picards. À ce jeu d'échanges de population, la Picardie est perdante puisqu'on dénombre trois fois plus de sortants que d'entrants. Eu, Le Câteau-Cambrésis, Gisors et Reims drainent à eux-seuls 113 communes picardes (la moitié des communes attirées en dehors de la région) pour 93 000 habitants. À l'inverse, Doullens, Hirson et Château-Thierry attirent 86 des 97 communes hors région, soit près de 35 000 personnes.



► L'accès aux services, une base de réflexion opérationnelle pour les Pays ?

L'observation de la carte des pays picards laisse apparaître, aux franges de la région, des zones d'échanges inter-régionales. Par exemple, certaines communes du pays du Grand Laonnois font partie des bassins d'accessibilité de Reims ou de Rethel. À l'inverse, le pays de Thiérache s'étend vers les Ardennes et le Nord.

La superposition de la carte des bassins d'accessibilité de la gamme supérieure avec celle des pays picards est assez cohérente dans l'Aisne. Le pays du Saint-Quentinoise correspond approximativement au bassin d'accessibilité de Saint-Quentin. En cumulant les bassins de Tergnier et Chauny, on obtient le pays Chaunois, par exemple.

Dans la Somme, la correspondance est un peu moins marquée. Le pays du Trait vert se répartit entre les bassins de Roye et Montdidier, ce dernier débordant sur les départements de l'Oise et de la Somme. Les bassins d'Albert, Amiens et Doullens forment une grande partie du pays du Grand Amiénois mais il manque une partie rattachée au bassin d'Abbeville.

Dans l'Oise, département le plus urbain, le desserrement francilien, le nombre de grandes villes et la complexité des fonctions des pôles font que les superpositions de ces deux zonages sont plus difficilement en adéquation.

► Pays et bassins d'accessibilité à la gamme supérieure

Cette proximité entre pays et bassins d'accessibilité souligne bien que les problématiques afférentes aux services sont déterminantes pour les pays, car renvoyant à la fois à un enjeu de qualité de vie pour les habitants, d'attractivité

**Bilan des échanges des bassins de la gamme supérieure :
3 fois plus de sortants que d'entrants**

Flux	Population 2007	Nombre de communes
Infra-régionaux	1 744 514	2 066
Entrants	49 179	97
Sortants	155 840	225
Total	1 949 533	2 388

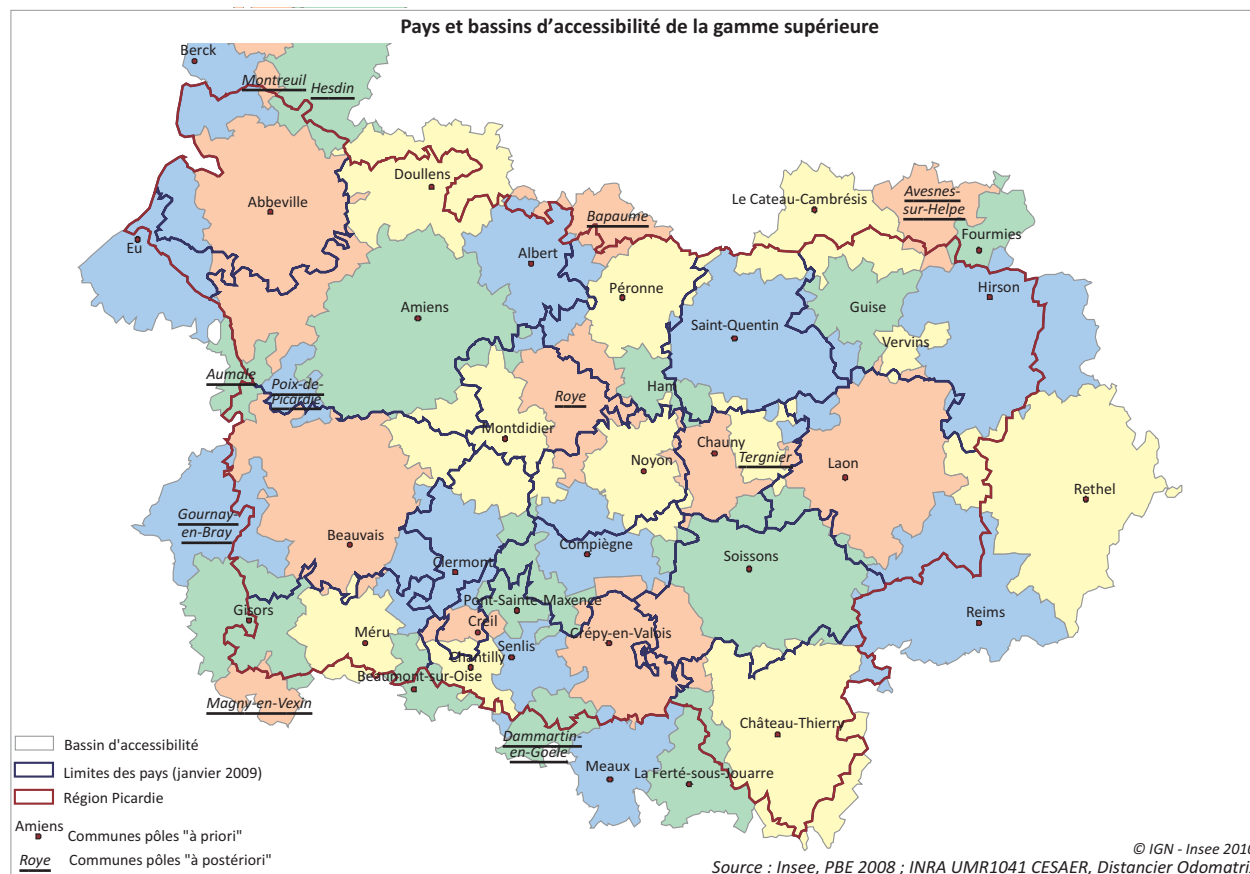
Source : Insee, BPE 2008, recensements de la population 2007

pour les individus comme pour les entreprises, et de solidarité entre les territoires.

C'est pour répondre à ces enjeux, mais également pour alimenter les réflexions dans le cadre de son schéma de cohérence territoriale, que le pays du Grand Amiénois s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma de services depuis juin 2009.

L'objectif est d'aboutir à une stratégie en matière de développement des équipements et des services, à partir d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les opérateurs concernés. L'analyse distingue une approche territoriale fondée sur la détermination de polarités d'équipements et de services et une approche thématique couvrant un large éventail de services.

La mise en œuvre du schéma se traduira en 2011 par la définition d'un programme d'actions à court et moyen termes. ■



La Base Permanente des Équipements (BPE)

La Base Permanente des Équipements (BPE) est une base mise à jour annuellement à partir de sources administratives diverses (Ramses pour l'éducation nationale, Finess et Adeli pour la santé, Sirène, etc.). Elle comporte un large éventail d'équipements et des services rendus à la population. Elle permet de connaître où se situent les lieux d'achats de produits ou de consommation des différents services nécessaires à la vie quotidienne des habitants et de fournir le niveau d'équipement d'un territoire.

Les équipements sont regroupés selon des **domaines d'équipement** (services aux particuliers, commerces, etc.) mais aussi répartis en **3 gammes d'équipement** de proximité, intermédiaire, supérieur afin de permettre de regrouper des équipements qui présentent les mêmes caractéristiques d'implantation. En effet, si on s'attend à trouver une pharmacie dans un périmètre proche de son domicile, les services hospitaliers comme les urgences desservent une zone beaucoup plus large. Ainsi, on considère la pharmacie comme un équipement de proximité et les services hospitaliers ou les urgences comme un équipement supérieur. De même, pour les services concurrentiels l'épicerie-superette est considérée comme un équipement de proximité tandis que le supermarché est classé dans la gamme intermédiaire et l'hypermarché dans la gamme supérieure.

Les 87 équipements retenus de la BPE 2008 classés par domaine et gamme

Domaine	Gamme		
	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Services aux particuliers	La Poste	Police, gendarmerie	ANPE
	Banque, Caisse d'épargne	Trésorerie	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
	Réparation automobile et de matériel agricole	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire
	Maçon	Contrôle technique automobile	
	Plâtrier, peintre	École de conduite	
	Menuisier, charpentier, serrurier	Vétérinaire	
	Plombier, couvreur, chauffagiste	Blanchisserie, teinturerie	
	Électricien	Soins de beauté	
	Entreprise générale du bâtiment		
	Coiffeur		
Commerces	Restaurant		
	Agence immobilière		
	Épicerie, supérette	Supermarché	Hypermarché
	Boulangerie	Librairie, papeterie	Produits surgelés
	Boucherie, charcuterie	Magasin de vêtements	Poissonnerie
	Fleuriste	Magasin d'équipements du foyer	Parfumerie
		Magasin de chaussures	
		Magasin d'électroménager	
		Magasin de meubles	
		Magasin d'articles de sports et de loisirs	
Enseignement	École maternelle	Collège	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
	École élémentaire		Lycée d'enseignement professionnel
Santé et action sociale	Médecin omnipraticien	Opticien, lunetier	Établissement de santé de court séjour
	Chirurgien dentiste	Orthophoniste	Établissement de santé de moyen séjour
	Infirmier	Pédicure, podologue	Établissement de santé de long séjour
	Masseur kinésithérapeute	Laboratoire d'analyses médicales	Établissement psychiatrique
	Pharmacie	Ambulance	Urgences
		Personnes âgées : hébergement	Maternité
		Personnes âgées : service d'aide	Centre de santé
		Garde enfants d'âge préscolaire	Structures psychiatriques en ambulatoire
			Spécialiste en cardiologie
			Spécialiste en dermatologie et vénéréologie
			Spécialiste en gynécologie médicale
			Spécialiste en gynécologie obstétrique
			Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie
			Spécialiste en psychiatrie
			Spécialiste en ophtalmologie
			Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
			Spécialiste en pédiatrie
			Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
			Sage-femmes
			Orthoptiste
			Personnes âgées : soins à domicile
Transport et déplacement	Taxi		
Sports, loisirs et culture			Cinéma

Les pôles de services

Pour la BPE 2008, la répartition en trois gammes concerne 87 équipements.

- Gamme de proximité (24 équipements)
- Gamme intermédiaire (27 équipements)
- Gamme supérieure (36 équipements)

La définition des pôles est la suivante : une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme (respectivement 12, 14 et 18) est considérée comme pôle de la gamme. Ce critère étant parfaitement objectif, nous ne parlerons pas de pôles d'accessibilité des services mais simplement de **pôles de services**.

Les durées d'accessibilité

Dans cette étude, les durées d'accessibilité aux équipements ou aux gammes d'équipements prennent en compte les navettes domicile-travail. Pour les navetteurs, la durée d'accessibilité sera la durée minimale entre le détour fait pour se rendre du trajet domicile-travail à l'équipement et revenir sur le trajet domicile-travail, et la durée aller-retour pour rejoindre la commune équipée la plus proche du domicile. Pour les non-navetteurs, c'est-à-dire les personnes

qui ne travaillent pas (inactifs, actifs n'ayant pas d'emploi) ou les personnes travaillant dans leur commune de résidence, la durée d'accessibilité à un équipement correspondra au temps mis pour faire le trajet aller-retour jusqu'à la commune la plus proche possédant cet équipement. Ces durées d'accessibilité sont appréciées en heures pleines, heures creuses ou distances et calculées pour des trajets effectués en voiture. Elles sont calculées à partir du distancier intercommunal Odomatrix, développé à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Pour les actifs qui travaillent hors de leur commune de résidence, les déplacements domicile-travail sont pris en compte pour optimiser l'accessibilité aux équipements.

Les bassins d'accessibilité

Les bassins sont construits grâce à un algorithme qui agrège les communes entre elles selon les flux d'accessibilité. Après avoir déterminé les bassins, on définit a posteriori la commune qui attire le plus les autres communes du bassin. Cette commune structurante peut ne pas être un pôle de service intermédiaire au regard des définitions utilisées dans l'étude (au moins la moitié des types d'équipements d'une gamme).

Évolution de l'offre d'équipements

Blandine CHAUVIN - Claire BRISSART, Dreal

La Base Permanente des Équipements (BPE) remplace désormais les inventaires communaux réalisés en 1980, 1988 et 1998. La méthode du questionnaire a été remplacée par la mise en commun de différentes sources administratives annuelles (Ramses, Finess, Sirène, etc.). La BPE est de ce fait mise à jour tous les ans depuis 2004. Les comparaisons entre les deux sources sont rendues complexes. Toutefois, une dizaine d'équipements dont les définitions sont assez proches entre les deux sources ont été retenus afin de permettre d'estimer leur évolution. Ils peuvent être classés en trois grandes catégories :

- Les commerces : épiceries et supérettes, supermarchés et hypermarchés, boulangeries, boucheries charcuteries, librairies ;
- Les services : bureaux de poste, banques ou caisses d'épargne ;
- La santé : médecins généralistes, infirmiers, pharmacies.

Évolutions du nombre d'équipements de 1980 à 2008

Sur la période étudiée, la tendance générale est à la baisse du nombre de communes équipées et des populations desservies dans leur propre commune.

Le seul équipement en hausse est celui des supermarchés et hypermarchés. On constate que dans le même temps l'équipement qui disparaît le plus des communes est celui des épiceries/supérettes (- 34 points sur la période). Dans les communes les plus rurales, cette disparition entraîne également la suppression de leur rôle de relais et de lien social, sans qu'aucun autre équipement ne semble à même de les remplacer.

La catégorie la plus stable reste celle des services. Concernant les professionnels de la santé, l'augmentation constatée sur la période 1980-1998 (+1,5 point en moyenne) est suivie d'une période de rupture, avec une baisse de ces équipements sur 1998-2008.

23 % des communes de Picardie sont équipées en boulangeries qui desservent 71 % de la population en 2008, ce qui en fait l'équipement le plus présent.

Localisation des équipements

On distingue quatre grandes typologies d'espace : les pôles urbains, les pôles ruraux, le périurbain et le rural. Les pôles urbains et ruraux concentrent les équipements toutes catégories confondues. Les évolutions observées entre 1998 et 2008 tendent à accentuer les écarts entre les pôles, le périurbain et le rural.

De manière plus fine, les communes de plus de 5 000 habitants ont un taux de couverture en équipements qui avoisine les 100 %. À l'inverse, les petites communes (moins de 1 000 habitants) sont peu équipées, et apparaissent de surcroît plus vulnérables à la disparition des équipements, alors même qu'elles participent le plus à la croissance démographique régionale.

Équipements et population

L'évolution du nombre d'équipements est bien évidemment corrélée à l'évolution de la population desservie dans sa commune.

Par contre, les évolutions du nombre d'équipements et de la population desservie peuvent suivre des rythmes très différents. Ainsi, dans le cas des **commerces de proximité** (épicerie-supérette et boucherie-charcuterie), la diminution du nombre d'équipements est presque deux fois plus rapide que celle de la population équipée, du fait que ceux-ci étaient pour beaucoup implantés dans les petites communes. Dans le même temps d'ailleurs, pour les **grandes surfaces**, la hausse de la population desservie est également inférieure de moitié à celle des équipements.

Il convient en outre de souligner les cas plus atypiques des **banques** et des **infirmiers** pour lesquels l'évolution du nombre d'équipements est positive mais ne se traduit pas par une variation positive de la population desservie dans sa commune. En effet, l'augmentation se fait par une concentration de ce type d'activité sur les mêmes communes.

Risques de précarisation

Les évolutions observées entre 1980 et 2008 permettent de dégager des facteurs de risque de disparition des équipements présents dans les communes, et d'évaluer le degré d'exposition des communes à ce risque de disparition. Cinq facteurs ont ainsi été retenus :

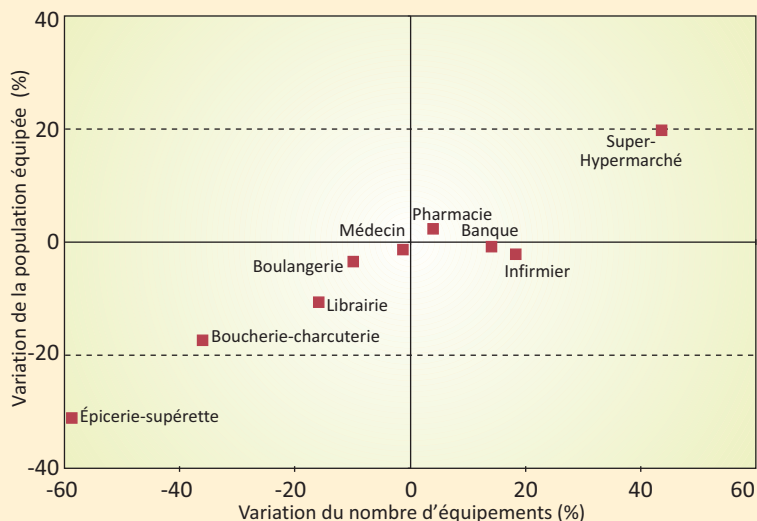
La taille de la commune. Les communes de moins de 500 habitants perdent plus rapidement que les autres leurs équipements.

L'évolution de la population entre 1999 et 2006. Malgré une certaine inertie par rapport aux évolutions démographiques, la disparition des équipements suit en général la diminution de la population.

L'évolution des équipements entre 1998 et 2008. L'analyse des évolutions passées montre que la disparition d'un ou plusieurs équipements peut avoir un effet "boule de neige".

L'évolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2006. Les trajets domicile-travail étoffent l'offre d'équipements, la diminution des emplois renforce le risque de disparition des équipements.

Évolution inventaire communal 1998 - base permanente des équipements 2008



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2006 - BPE 2008, Inventaire communal 1998

L'accessibilité. Les communes qui ne sont pas situées dans un périmètre de transports urbains, ou dont le taux de non motorisation est supérieur à 15 %, présentent un risque accru de perte d'équipements.

Près d'une commune de Picardie sur 4 cumule au moins 3 facteurs de risque, soit un total d'environ 300 000 habitants.

Le risque de disparition des équipements pèse sur de nombreuses communes qui sont pôles d'équipements :

- de la gamme supérieure : Hirson, Péronne, Doullens,
- de la gamme intermédiaire : Tergnier, Guise, Bohain-en-Vermandois, La Capelle, Marle, Thourotte, Ham, Gamaches, Moreuil, Friville-Escarbotin, Rosières-en-Santerre.

Si l'on trouve dans tous les départements de Picardie des communes marquées par un fort risque de perte d'équipements, celles-ci sont plus concentrées sur certains territoires, notamment la moitié nord-est de l'Aisne et, plus localement, quelques communes de l'est de la Somme ou du Vimeu. ■

Facteurs de risque de disparition des équipements

Communes présentant :	Nombre	%	Population	%
Une population inférieure à 500 habitants	1 561	68	348 137	18
Une baisse de la population	723	32	670 349	35
Une baisse des équipements	594	26	499 217	26
Une baisse de l'emploi	1 130	49	641 682	34
Une faible accessibilité	324	14	382 701	20
Communes cumulant :	Nombre	%	Population	%
0 critère	125	5	474 575	25
1 seul critère	696	30	647 500	34
2 critères	902	39	474 020	25
3 critères	447	20	248 254	13
4 critères	114	5	48 246	3
5 critères	7	0	1 760	0
3, 4 ou 5 critères	568	25	298 260	16
Total	2 291	100	1 894 355	100

Source : Dreal

Communes présentant au moins 3 facteurs de risque de précarisation

